SHARAKA

Promouvoir la mobilité des compétences et des personnes

تشجيع تنقل الكفاءات و الأشخاص

OCTOBRE 2016

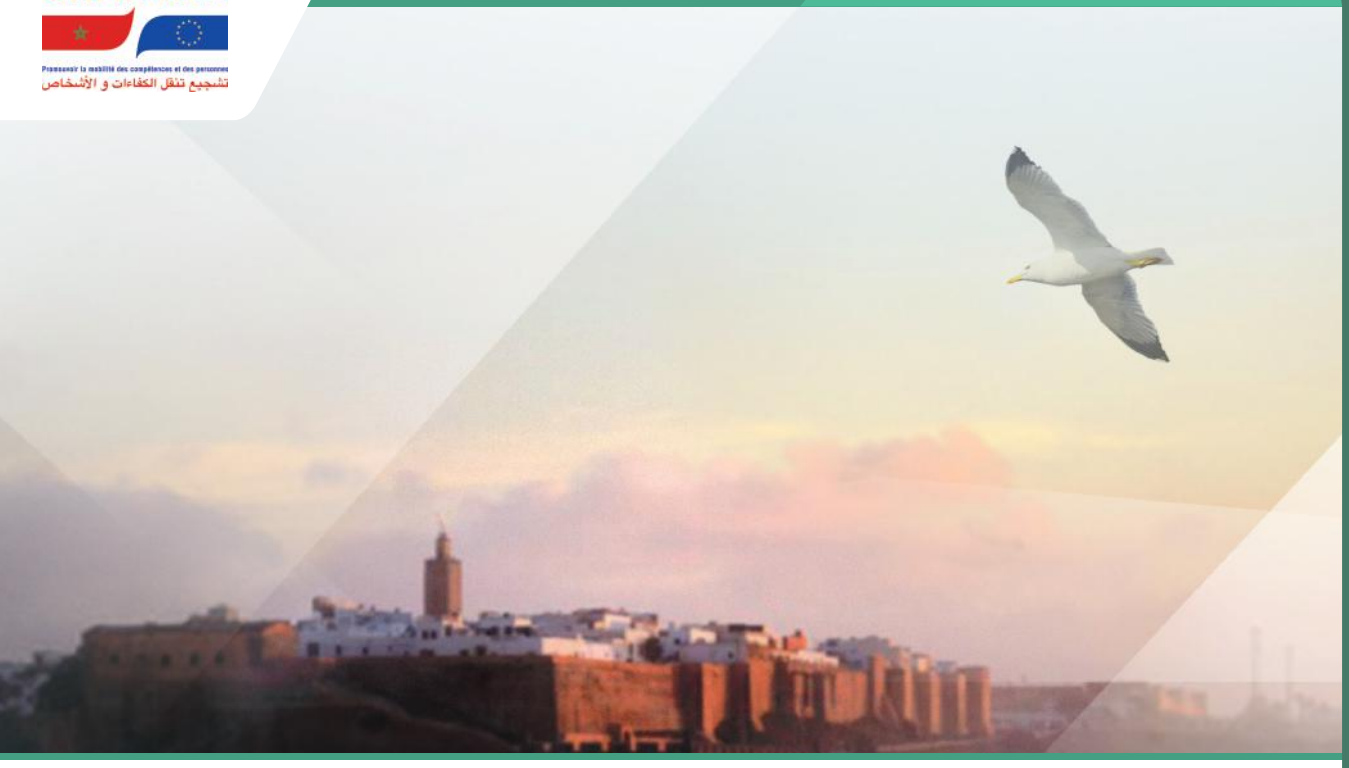

SITUATION ET PERSPECTIVE DES MAISONS DES MAROCAINS DU MONDE ET DES AFFAIRES DE LA MIGRATION

rapport de synthèse

المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
Royaume du Maroc

الوزارة المكلفة بالمغاربة المقيمين بالخارج و شؤون الهجرة
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⵎⵓⵔⴰⴱⵉⵏ ⵏ ⵓⵎⵙⵙⴰⵏ ⴷ ⵜⵎⵓⵔⵉⵜ
Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration

Synthèse réalisée en collaboration avec le Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Ministry of Foreign Affairs of the Netherlands

Un projet cofinancé par l'Union européenne, la France et les Pays-Bas

EXPERTISE FRANCE

L'organisme de mise en œuvre

Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité d'Expertise France et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne.

INDEX

I. CONTEXTE DE LA MISSION 1

II. ÉTAT DES LIEUX 3

2.1 Le processus de création des Maisons 4

2.2 Les bénéficiaires potentiels des Maisons 5

2.3 Les services offerts par les Maisons 6

2.4 Les Maisons et leur environnement partenarial 8

III. LES GRANDS CONSTATS SUR LA SITUATION DES MAISONS 11

3.1 Les Maisons : un modèle spécifique 12

3.2 Les Maisons : un modèle à renforcer 14

IV. PLAN D'ACTION 16

SIGLES

ADS : ..... agence de développement sociale

ANAPEC : ..... agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences

CCIS : ..... chambre de commerce d'industrie et de service

CNSS : ..... caisse nationale de sécurité sociale

CRI : ..... centre régional d'investissement

OFPTT : ..... office de la formation professionnelle et de la promotion du travail

MCMREAM : ..... ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration

MDM : ..... Marocain du monde

MRE : ..... Marocain résidant à l'étranger

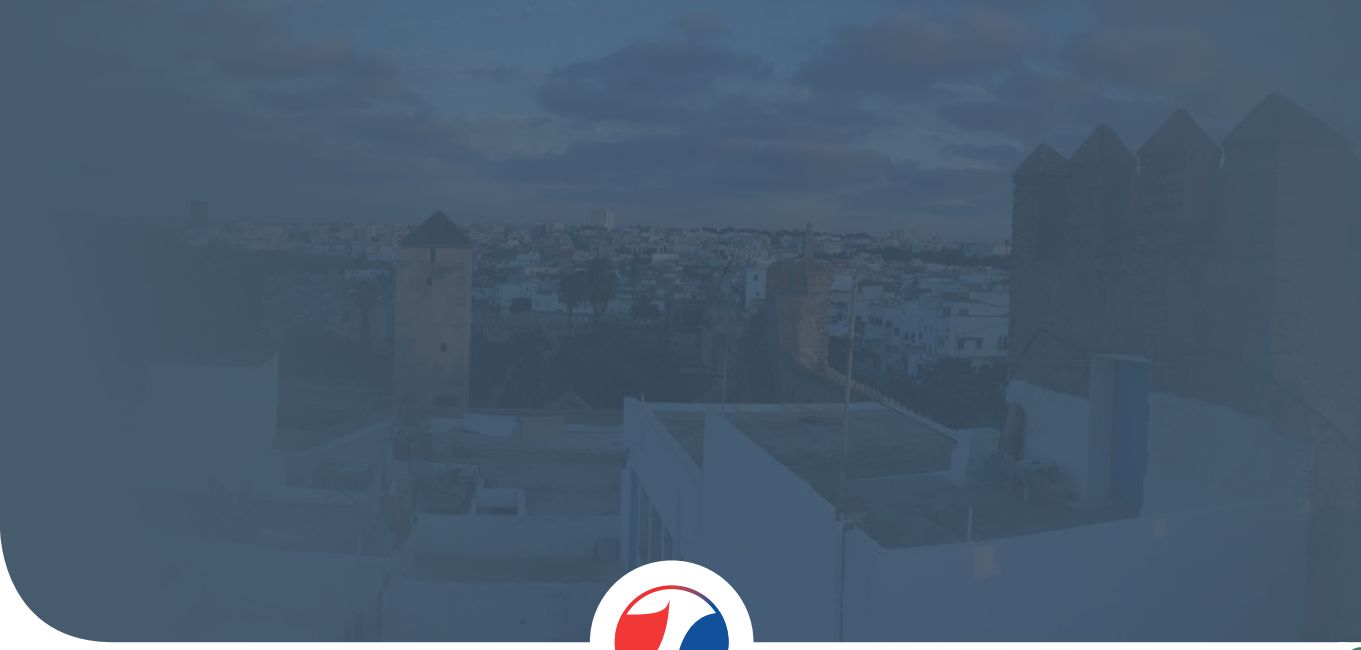

I. CONTEXTE DE LA MISSION

SITUATION ET PERSPECTIVE DES MAISONS DES MAROCAINS DU MONDE ET DES AFFAIRES DE LA MIGRATION

rapport de synthèse

Les Maisons des Marocains du monde et des Affaires de la migration, dont la première structure a été créée en juillet 2009 à Béni Mellal, ont été instaurées pour assurer une interface de proximité dans le but de faciliter les relations et les démarches entre les Marocains résidant à l'étranger (MRE) et les institutions marocaines.

Toutefois, depuis cette période la problématique du secteur migration et développement a considérablement évolué au Maroc. Tout d'abord, les besoins des Marocains du monde (MDM) ont profondément changé, notamment avec l'impact de la crise économique en Europe et l'accroissement du nombre de retraités, dont une majorité souhaite rejoindre le Maroc. Ensuite, l'environnement institutionnel local a fortement évolué du fait de la mise en place du processus de régionalisation avancée. Enfin, avec l'établissement d'une nouvelle politique migratoire, de nouveaux enjeux sont apparus, nécessitant de déployer une action publique auprès des immigrés.

Dans ce contexte, à un moment où le ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration (MCMREAM) envisage d'étendre ce dispositif, il s'agit avec cette étude de faire un point sur les missions de ces structures afin de voir si des évolutions sont à apporter pour accroître les services rendus aux MDM et aux immigrés régularisés et contribuer à renforcer l'intégration du secteur migration et développement dans les stratégies de développement des nouvelles régions.

Cette mission, conduite dans le cadre du projet SHARAKA par le biais d'un échange entre pairs, a mobilisé une expertise publique européenne, au travers de la mise à disposition de M. Driss Ennagadi, directeur général adjoint des services de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay.

La démarche, fondée sur une approche participative, a permis d'interroger les principaux acteurs engagés sur le secteur migration et développement au niveau des régions administratives de Béni Mellal – Khénifra, de l'Oriental et du Souss Massa Draa (Willaya, Conseil de Région, Maison des MDM, CRI, Agence de l'Oriental, CCIS, Services des Douanes, CNSS, Service de Santé, ADS, ANAPEC, OFPTT, société civile…).

La méthodologie s'est appuyée sur une analyse de la situation structurelle et organisationnelle des Maisons des Marocains du monde, ainsi que des différents enjeux locaux du secteur migration et développement (accompagnement des MRE, mobilisation des compétences des MRE et accompagnement des immigrés régularisés).

Cette note de synthèse est tirée du rapport de mission de M. Ennagadi. ■

II. ÉTAT DES LIEUX

SITUATION ET PERSPECTIVE DES MAISONS DES MAROCAINS DU MONDE ET DES AFFAIRES DE LA MIGRATION

rapport de synthèse

2.1 LE PROCESSUS DE CRÉATION DES MAISONS

Le processus de création des Maisons fait l'objet d'une progressive montée en puissance à partir d'une expérimentation initiée en 2009 à Beni Mellal et Nador, étendue et consolidée par la suite pour aboutir à la forme actuelle définie dans le cadre de décision du ministre chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration n° 14-4359, du 1/12/2014.

Début 2016, le réseau des Maisons, qui mobilise 7 agents, s'articule donc autour de trois structures en activité (Nador, Béni Mellal et Tiznit) et d'une Maison en cours de création (Khourigba).

Il répond aux besoins potentiels d'environ 5 millions de Marocains du monde et de près de 90 000[1] immigrés que compte le Royaume, dont 18 694[2] régularisés depuis 2015.

Il est dans une logique d'extension pour répondre aux enjeux du processus de la régionalisation avancée et pour étendre les services rendus aux MRE et aux immigrés régularisés.

Construites autour d'un même socle lié à l'accueil et l'orientation des MDM et des immigrés, les Maisons peuvent toutefois présenter des spécificités importantes.

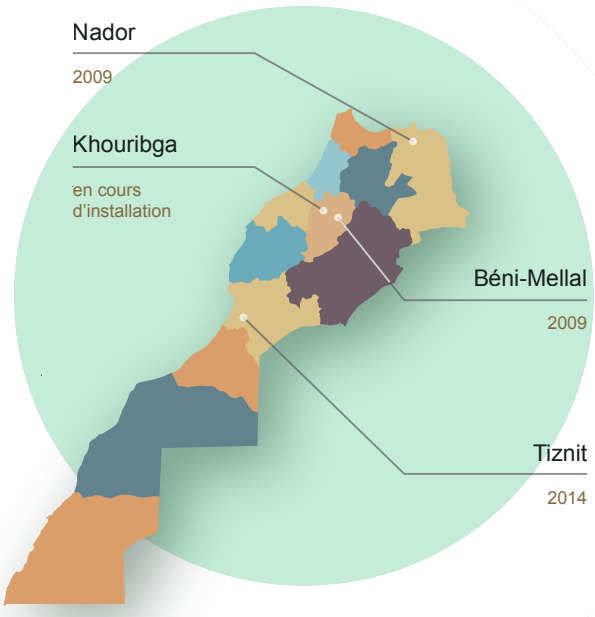

Les Maisons des Marocains du monde et des Affaires de la migration
— 4 structures dans 3 régions

Celles-ci apparaissent notamment :

- au niveau de l'implantation des maisons, qui sont hébergées respectivement au 4e étage d'un immeuble à Nador, dans une maison à Béni Mellal et au sein d'un complexe administratif dont les locaux sont mis à disposition de la commune à Tiznit ;
- au niveau de leur positionnement dans l'espace régional, avec trois maisons situées au niveau d'un chef-lieu de province (Tiznit, Nador, Khouribga) et une au niveau du chef-lieu de région (Béni Mellal) ;

1. HCP RGPH 2014
2. Nouvelle politique migratoire du Maroc : Bilan d'étape ; MCMREAM 2015

- au niveau de l'existence de partenariats structurants, comme à Beni Mellal où la Maison cohabite avec un service du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération dédié à la légalisation des documents officiels au profit des MRE, ou, comme évoqué ci-dessus, à Tiznit où la maison entretient une relation étroite avec la commune.

2.2 LES BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS DES MAISONS

Tel qu'indiqué, les Maisons s'adressent à plus de 5 millions de Marocains du monde et plus de 90 000 étrangers résidant au Maroc. Ces bénéficiaires potentiels constituent un public très hétérogène pouvant se caractériser schématiquement de la manière suivante :

- en ce qui concerne les MDM, ceux-ci se répartissent entre les personnes de passage au Maroc pour une durée déterminée – ils sont par exemple plus de 3 millions à venir séjourner au Maroc pendant la période estivale – et ceux qui s'inscrivent plutôt dans une logique de retour, dont le chiffre est plus difficile à quantifier, mais dont le flux semble néanmoins en augmentation. Les MRE de retour ont été classés en 3 catégories par le réseau d'appui aux MRE, les personnes vulnérables, les retraités et les compétences et/ou porteurs de projet d'investissement ou de création d'entreprise ;
- pour ce qui est des immigrés, ceux-ci se répartissent entre des personnes vulnérables et des compétences et/ou porteurs de projet d'investissement ou de création d'entreprise.

Ces différents groupes rencontrent des besoins multiples pouvant aller de la gestion de problèmes ponctuels (accidents, incidents, difficultés administratives, problème juridique, etc.) à des difficultés plus importantes et plus complexes nécessitant un accompagnement plus lourd comme cela peut être le cas dans le cadre d'un parcours de réinstallation pour certains MRE de retour ou d'un parcours d'intégration pour certains étrangers.

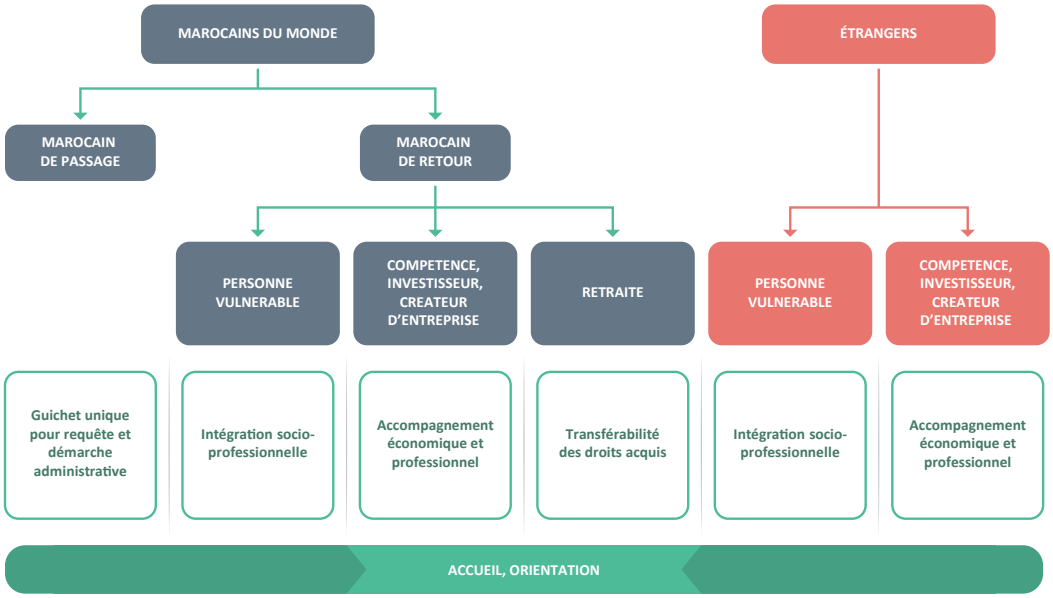

Parmi ces besoins d'assistance, certains sont communs à l'ensemble des bénéficiaires et d'autres seulement à certains groupes de bénéficiaires. En effet, l'accueil et l'orientation constituent un besoin transversal rendu nécessaire par le manque de connaissance du système administratif marocain. Par ailleurs, qu'il s'agisse des personnes vulnérables MRE ou immigrées, et de la même manière qu'il s'agisse des compétences MRE ou immigrées, les besoins d'assistance seront généralement relativement proches.
Dans ces conditions, la logique est de gérer de pair les besoins locaux d'assistance destinés aux immigrés et aux émigrés qui, s'ils constituent des publics différents, présentent finalement, dans le contexte du Maroc, des attentes similaires ou proches pouvant justifier d'une organisation conjointe.

2.3 LES SERVICES OFFERTS PAR LES MAISONS

À ce jour les services destinés aux Marocains du monde sont les plus opérationnels, bien que rendus de façon très différenciée selon les Maisons. Pour ce qui est des services aux immigrés, attribution récente du ministère, ceux-ci restent encore totalement à initier.

En se référant à leurs attributions, les missions des Maisons s'articulent autour des services ci-après :

- Accueil et orientation ;
- Accompagnement / Soutien des projets d'investissement ;
- Soutien aux personnes en situation difficile ;
- Organisation et suivi des activités culturelles locales ;
- Aide aux démarches administratives ;
- Traitement des requêtes et doléances.

L'accueil et l'orientation des Marocains résidents, ainsi que le traitement et le suivi de leurs plaintes et doléances, constituent la principale activité des Maisons dans les trois régions visitées. Elle repose essentiellement sur un travail d'enregistrement de requêtes et de mise en correspondance avec les administrations concernées.

Toutefois, si l'accès aux administrations marocaines a longtemps constitué une problématique prioritaire pour les MRE, celui-ci s'est considérablement amélioré ces dernières années. En effet, les acteurs publics ont, dans leur ensemble, développé des stratégies spécifiques, voire mis en œuvre des dispositions distinctes pour perfectionner les services rendus et assurer un accompagnement intégré permettant de garantir les droits des MRE (guichet unique d'accueil des MRE lors de l'opération Marhaba, mise en place de sites internet dédiés aux MRE : http://www.service-public.ma ;
les douanes : http://www.douane.gov.ma/mre/ ;
les impôts : http://portail.tax.gov.ma/wps/portal).

L'impact de ces mesures semble finalement se traduire par une diminution assez importante des doléances des MRE.

Public /Prestations	MRE "de passage"	MRE "de retour"	Migrants non marocains
Accueil et orientation	+++	+++	en cours de déploiement
Accompagnement / Soutien des projets d'investissement	+	+	
Soutien aux personnes en situation difficile	+	+	
Organisation et suivi des activités culturelles locales			
Aide aux démarches administratives	+++	+++	
Traitement des requêtes et doléances	+++	+++	

Jusqu'à présent, l'accompagnement des porteurs de projets d'investissement et de développement, ainsi que le suivi des projets de coopération conclus avec les institutions régionales et internationales représentent un niveau d'intervention assez limité des Maisons, dont l'activité se résume pour l'essentiel à la mise en relation de quelques porteurs de projets avec les CRI.

Le soutien aux Marocains du monde en situation difficile, en collaboration avec les autorités locales et les associations de la société civile, pour le développement des activités sociales qui leur sont destinées, semble constituer également une mission relativement ponctuelle des Maisons. Or, la situation de nombreux MRE s'est fortement dégradée ces dernières années en Europe du fait des conséquences de la crise qui a davantage touché les travailleurs étrangers, nécessitant, en cas de retour au Maroc, des besoins d'accompagnement croissants. En outre, le nombre de retraités ayant acquis des droits à l'étranger augmente. Parmi ceux-ci certains rencontrent des difficultés à faire valoir au Maroc les droits qu'ils ont pu acquérir à l'étranger.

À ce jour, aucune Maison n'intervient véritablement sur le suivi des activités culturelles organisées par le ministère aux niveaux régional ou local, et les programmes éducatifs destinés aux enfants des Marocains du monde et des migrants.

Pour le moment, l'intervention des Maisons consiste donc essentiellement en une plateforme d'accueil et d'orientation pour les publics bénéficiaires. C'est un rôle de guichet unique aux missions élargies.

Cette mission semble cohérente dans sa définition générale mais nécessite toutefois d'être approfondie pour décliner des services plus précis. Ceci nécessitera la mise en place d'un processus participatif ancré sur l'espace régional afin de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés et de tenir compte des caractéristiques spécifiques des territoires. La réflexion devra inclure la possibilité de développer de nouvelles compétences comme une fonction d'animation et de suivi du secteur migration et développement au niveau régional, une fonction liée à la mobilisation des compétences, une fonction liée à la mobilité professionnelle, une fonction liée au maintien du lien culturel…

2.4 LES MAISONS ET LEUR ENVIRONNEMENT PARTENARIAL

Compte tenu du rôle des Maisons, celles-ci sont au cœur d'un vaste réseau d'acteurs/partenaires avec lesquels elles doivent tisser des liens pour assurer un accompagnement multiforme auprès des MDM et des immigrés. En effet, les Maisons sont amenées à assurer plusieurs services dans un contexte local où plusieurs autres administrations régionales interviennent chacune dans ses domaines de compétence (logement, emploi, éducation, santé, protection sociale, accompagnement à l'investissement et à la création d'entreprise…).

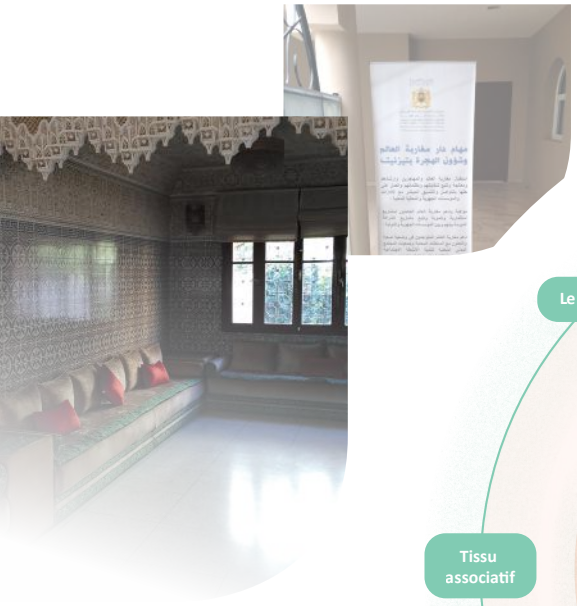

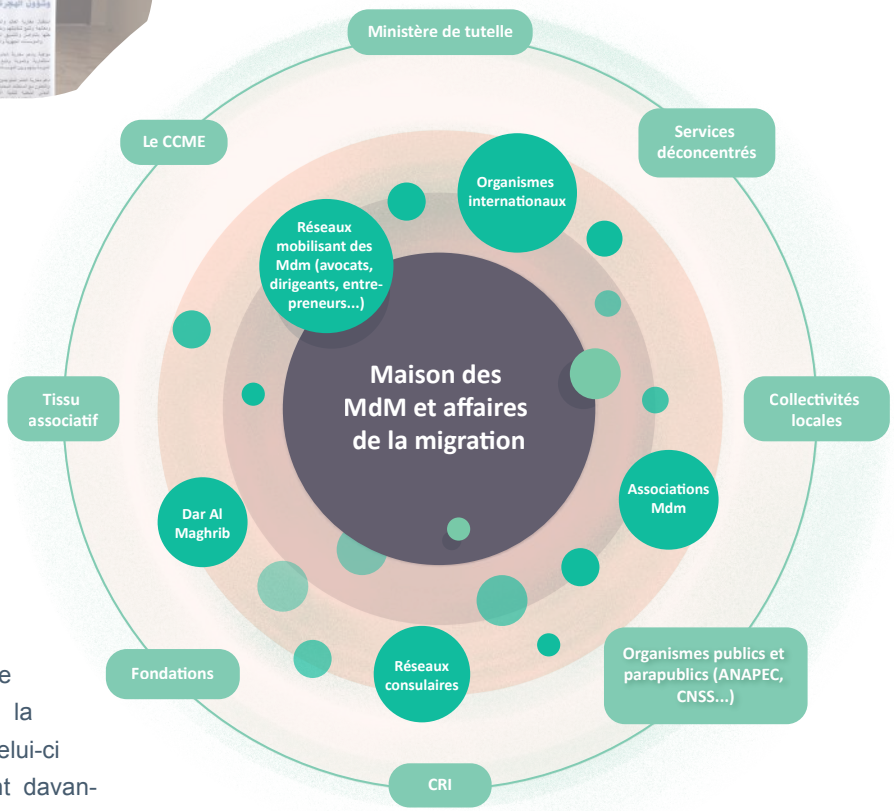

Toutefois, l'absence d'un cadre institutionnel suffisamment structuré et formalisé rend difficile le travail de mise en réseau au cœur de la mission des Maisons, celui-ci reposant jusqu'à présent davantage sur le cercle de connaissances personnelles des responsables des Maisons.

En outre, le statut des responsables des Maisons, positionnés en tant que chefs de service, constitue un frein important dans le développement de relations de partenariat avec les autres institutions régionales, dont les responsables sont généralement d'un grade supérieur.

Ces situations limitent finalement assez fortement le rôle des Maisons, qui se bornent finalement au quotidien à une simple orientation des personnes vers les administrations qualifiées.

Du fait de leur fonction d'interface, le développement des réseaux des Maisons constitue un axe de travail prioritaire.

Le niveau national a un rôle majeur à jouer dans ce domaine en accompagnant le développement des partenariats à décliner localement, de manière à encourager l'établissement de relations répondant aux caractéristiques du secteur migration et développement de la région dans laquelle les Maisons évoluent.

Cadre partenarial à renforcer en fonction des services offerts			
Stratégies ministérielles	**Spécificités régionales**	**Portefeuille de services**	**Cadre de partenariat pour la mise en œuvre**
Stratégie nationale au profit des MRE	Cartographie des MRE, de leurs attentes et de leurs besoins	Animation et veille stratégique	Conseil régional, autres collectivités, Willaya
Protection		Accueil, orientation, information	Ensemble des institutions régionales
Préservation de l'identité marocaine		Accompagner les projets d'investissement	CRI, CCIS, CGME
Contribution des MRE au développement		Renforcer la mobilisation des compétences	CCIS, GMPE, Université
Stratégie nationale de l'immigration et l'asile	Cartographie des immigrés, de leurs attentes et de leurs besoins	Favoriser l'intégration et la mobilité professionnelle	ANAPEC, OFPPT
		Renforcement de l'intégration	Institution régionale des secteurs sociaux + société civile + INDH + entraide nationale
		Soutien aux personnes en difficulté	

Ce renforcement des réseaux suppose en amont la mise au point de documents de références communs, de guides communs de procédures ainsi que de protocoles de prise en charge intégrée reposant sur l'élaboration de conventions de partenariat et de protocoles de coopération entre institutions, organismes et associations spécialisées intervenant à l'échelle locale, régionale ou nationale. ■

III. LES GRANDS CONSTATS SUR LA SITUATION DES MAISONS

SITUATION ET PERSPECTIVE DES MAISONS DES MAROCAINS DU MONDE ET DES AFFAIRES DE LA MIGRATION

rapport de synthèse

3.1 LES MAISONS : UN MODÈLE SPÉCIFIQUE

Le concept que constituent les Maisons des Marocains du monde et des Affaires de la migration est finalement assez spécifique et ne trouve pas réellement de correspondance précise dans d'autres pays. Cette singularité se situe surtout dans la logique de gérer de pair les besoins locaux d'assistances destinées aux immigrés et aux émigrés. Il semble, en effet, qu'il n'existe pas d'autres exemples de ce type, hormis le cas du Bénin, qui dispose d'une relativement jeune Agence nationale des migrations et des Béninois de l'extérieur mais qui ne comprend aucune structure déconcentrée.

En ce qui concerne les services aux émigrés, même si les politiques publiques mises en œuvre tendent à se développer depuis plusieurs années, celles-ci se concrétisent surtout dans les pays d'accueil au travers du renforcement des offres de services dédiées aux expatriés dans les services consulaires ou via des interfaces web spécialisées d'informations ou de services.

A contrario les exemples de services locaux dans les pays d'origine, qui dans leur ensemble prolongent les activités consulaires et celles des services centraux, sont encore relativement limités. Lorsque ceux-ci existent, ils sont généralement jeunes ou conduits à titre expérimental. En conséquence, il existe généralement encore assez peu de retours d'expériences précis, néanmoins leurs modèles constituent des pratiques intéressantes pour concevoir l'évolution des services locaux dédiés aux Marocains du monde.

Les principaux services locaux recensés concernent la Chine, le Salvador, l'Inde, le Mali, le Maroc, le Mexique, le Sénégal, la Somalie et la Tunisie.

Dans la grande majorité des cas ces services résultent d'initiatives gouvernementales et dans une moindre mesure d'initiatives locales.

Dans ce contexte ces structures sont généralement publiques et représentent pour l'essentiel des institutions publiques déconcentrées. Il existe néanmoins quelques exceptions où ces structures sont portées par des collectivités territoriales voire des partenariats public-privé,

Dans l'ensemble ces institutions associent généralement la diaspora et les autorités locales qui influencent largement leur fonctionnement. Elles ont tendance également à développer autour d'elles un large réseau au sein de leur territoire pouvant inclure les services sociaux (santé, protection sociale, emploi, éducation nationale…), les services économiques (service de l'industrie, service de l'agriculture, agence de développement…), la société civile, le secteur privé (système bancaire local, entreprise, chambre de commerce). À ce niveau, les services destinés aux diasporas interviennent finalement davantage dans l'orientation vers ces services spécialisés, ce qui permet d'élargir au final la capacité d'accompagnement et les services rendus tout en maîtrisant mieux les contraintes budgétaires.

Hormis la Tunisie et la Chine, qui disposent d'un réseau de services couvrant la quasi-totalité de leur territoire, les autres pays identifiés disposent d'une couverture partielle souvent limitée aux seules zones de forte immigration.

En ce qui concerne les compétences et les attributions, il n'existe pas véritablement de standard et les domaines concernés peuvent recouvrir une large gamme de thématiques qui s'articule classiquement autour des trois grands domaines ci-après :

- Répondre aux besoins de la diaspora ;
- Préserver le lien avec le pays d'origine ;
- Encourager la contribution au développement.

En ce qui concerne les services dédiés aux immigrés, ceux-ci sont généralement plus anciens et davantage représentés dans les pays de fortes immigrations qui ont développé avec le temps une gamme de mesures induisant l'existence d'un large éventail de législations et de pratiques concernant l'accueil et la prise en charge des immigrés présents sur leur territoire.

La conséquence sur les services de proximité dédiés aux immigrés est qu'ils reposent généralement sur une architecture assez complexe, caractérisée par l'intervention d'un grand nombre d'acteurs aux statuts différents : service déconcentré de l'État, établissement public spécialisé dans la migration, établissement public de droit commun, collectivité territoriale, association, secteur privé, induisant en conséquence une grande diversité de pratiques.

Pour ce qui est des missions, mises en œuvre le plus souvent au sein d'un réseau de structures assurant distinctement des services d'information, d'orientation, d'accompagnement et de prise en charge, celles-ci s'articulent autour des thématiques ci-après :

- L'accès à l'emploi ;
- L'accès au logement ;
- L'accès à l'enseignement, avec notamment les questions liées à l'apprentissage de la langue du pays d'accueil et des formations civiques ;
- L'accès aux droits sociaux, incluant une aide médicale voire une allocation de subsistance ;
- L'intégration ;
- La lutte contre les discriminations.

En outre, il ressort largement que l'accompagnement des migrants au-delà de la phase d'accueil dépend largement des dispositifs locaux, qu'ils soient portés par les services de l'État, les collectivités territoriales ou par des associations, et ce aux différents niveaux de l'espace territorial local (région, province, grande ville).

Dans ce cadre, de manière assez schématique, une structure pivot spécialisée joue un rôle d'accueil et d'orientation, renvoyant généralement sur les dispositifs de droit commun pour leur prise en charge. Dans cet environnement, les associations disposent généralement d'un rôle important pour assurer certaines fonctions peu ou pas prises en charge par les services publics locaux, nécessitant un dispositif financier complémentaire pour soutenir leurs actions.

3.2 LES MAISONS : UN MODÈLE À RENFORCER

Les Maisons constituent une plate-forme d'accueil et d'orientation. C'est un rôle de guichet unique aux missions élargies. Ce concept est cohérent tant par les besoins potentiels de ses bénéficiaires que par le contenu général de ses missions.

Toutefois, si elles représentent une expérience intéressante, elles nécessitent néanmoins d'être encore très largement renforcées pour devenir un véritable service public légitime.

En effet, trois niveaux de faiblesses importantes ressortent de l'analyse de la situation des Maisons. Ils concernent (i) la performance de l'action publique, (ii) le degré d'intégration des Maisons dans leur environnement de travail, et (iii) leur niveau de notoriété.

(i)

Au regard de la **performance du dispositif** :

- Manque d'outils de pilotage (statistiques fiables, indicateurs de gestion et de résultat, etc.), absence d'objectifs
- Absence de bilans (ou rapport d'activité annuel)
- Absence de fiches de poste pour les agents (question du Référentiel Emploi Compétence ?)

(ii)

Au regard de son **intégration** :

- Insuffisante mobilisation des services déconcentrés de l'État, des institutions régionales et des acteurs de la société civile
- Faible pilotage du projet par les services centraux. Peu de délégation accordée aux maisons. Autonomie très relative dans le traitement des dossiers
- Relative inadéquation entre service rendu et besoin des bénéficiaires

(iii)

Au regard de sa **notoriété :**

- Faible visibilité des Maisons auprès des bénéficiaires et des acteurs
- Déficit majeur de communication
- Fréquentation très fluctuante

Dans ce contexte, pour améliorer le niveau de fonctionnement des Maisons et en faire un instrument pivot du MCMREAM dans sa nouvelle stratégie de redéploiement régionale, 3 enjeux majeurs nécessitent d'être renforcés, à savoir :

1. L'adaptation de l'offre de services aux attentes des publics cibles (MDM et migrants) ;
2. Le renforcement de la structuration du programme (cadre juridique, compétences, organisation, management, liens avec les acteurs locaux) ;
3. L'amélioration de la visibilité des maisons (communication).

En outre, le principe de Maisons des Marocains du monde répond en premier lieu à la nécessité de proposer un service de proximité à même de prendre en compte les spécificités locales du secteur migration et développement.

Dans ces conditions, il ne peut y avoir un schéma unique de Maisons, tant les situations régionales au regard du secteur migration et développement sont différentes, nécessitant une adaptation des services aux problématiques locales.

En conséquence, bien que construites sur le même socle autour d'une mission d'accueil, d'information et d'orientation, les maisons doivent pouvoir présenter des spécificités.

Par ailleurs, il semblerait également important d'étudier la mise en place de nouvelles attributions qui sont pour le moment très peu ou pas prises en compte par les Maisons.

Dans ces conditions, des mesures sont à prendre pour renforcer le rôle des Maisons au niveau régional. Elles concernent principalement la performance du dispositif, son intégration dans l'espace régional et sa promotion auprès de son public cible. ■

IV. PLAN D'ACTION

SITUATION ET PERSPECTIVE DES MAISONS DES MAROCAINS DU MONDE ET DES AFFAIRES DE LA MIGRATION

rapport de synthèse

Le plan d'action formulé ci-après, conçu pour la période 2017-2018, vise à renforcer le dispositif mis en place et expérimenté depuis 5 ans. Il s'inscrit dans une perspective de déploiement des Maisons à d'autres régions du Maroc et doit contribuer à l'établissement d'une meilleure gouvernance locale du secteur migration et développement.

Au vu de l'analyse de la situation des Maisons, il s'agit principalement d'améliorer la performance et la pertinence du dispositif (stratégie de l'offre efficiente), de mieux l'intégrer dans son environnement institutionnel (adaptation du cadre juridique et structuration des partenariats entre les différents acteurs y compris la société civile pour soutenir la convergence des politiques mises en œuvre) et d'améliorer sa notoriété (enjeu de communication et de visibilité).

Il se décline aux deux échelons territoriaux ci-après :

1. Le niveau **national**, avec la mise en place en central d'une capacité de pilotage et d'animation du réseau des Maisons au travers d'une « unité dédiée » ;
2. Le niveau **régional et local**, avec le développement d'appuis destinés à professionnaliser le dispositif des Maisons

Création d'une unité dédiée aux Maisons des MDMD et des Affaires de la Migration rattachée auprès de la Direction de la coopération

PLAN D'ACTIONS

1. Définir, en relation avec les directions du MCMREAM, les orientations, assorties d'objectif et d'indicateurs de résultats, des Maisons pour les 3 années à venir ;
2. Faire évoluer la dénomination des responsables des Maison pour qu'ils puissent avoir un titre conforme aux responsabilités qu'ils disposent ;
3. Lancer un travail d'ajustement des compétences des Maisons dans le cadre d'une réflexion participative régional (cf. fiche action annexe n°1) ;
4. Renforcer la mise en en réseau entre les Maisons et les acteurs locaux (cf. fiche action annexe 2) ;
5. Améliorer la visibilité des Maisons dans les outils de communication du MCMREAM (cf. fiche action annexe 3) ;
6. Elaboration d'un programme de formation et de mise à niveau des agents des Maisons ;
7. Développer des outils de pilotage, d'animation et de Monitoring, renforcer la mise en réseau des Maisons ;
8. Initier la délégation de compétence auprès des maisons ainsi que le renforcement de leur autonomie financière ;

Développement des Maisons des Marocains du Monde et des Affaires de la Migration

PLAN D'ACTIONS

1. Analyser la situation régionale du secteur migration et développement ;
2. Lancer un travail d'ajustement des compétences des Maisons dans le cadre d'une réflexion participative régional (cf. fiche action annexe n°1) : Clarification des missions des Maisons pour renforcer leur positionnement de coordinateur de services fournis aux MDM et aux immigrés régularisés ;
3. Renforcer la communication local sur les maisons (conférence de presse, passage radio local…) et mettre en place une signalétique pour localiser facilement les maisons ;
4. Instituer des protocoles de partenariat avec les acteurs locaux ;
5. Lancer l'ouverture des services aux immigrés régularisées ;
6. Développer des échanges avec les acteurs de la société civile intervenant sur le secteur ;

Renforcement de la Maison de Nador

ACTION PILOTE

Renforcement des liens de partenariats avec le CRI et l'ADO et développement d'un dispositif liée au renforcement de l'investissement des MRE

En relation avec le programme PRIMO développer une stratégie partenariale de promotion et 'accompagnement à l'investissement et l'entreprenariat

Renforcement de la Maison de Tiznit

ACTION PILOTE

Renforcement des liens de partenariat avec le CNSS et développement d'un dispositif d'accompagnement à la transférabilité des droits sociaux des retraités

---

Communiqué sur les droits de sécurité sociale et d'assurance maladie des MDM

Organiser des journées d'information sur les droits sociaux des MDM et de leur famille

Renforcement de la Maison de Beni Melall

ACTION PILOTE

Développement d'un service d'appui à la réintégration des MRE de retour

---

Mettre en place en coordination avec les partenaires sociaux un système d'information permettant d'identifier les familles des migrants

Concevoir des programmes spécifiques d'aide aux familles des migrants en difficultés

www.sharaka.ma

Partenaire
bénéficiaire

المملكة المغربية
الوزارة المكلفة بالمغاربة المقيمين
بالخارج و شؤون الهجرة

ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵓⵙⵎⵓⵜⵜⴳ ⴰⵏⴰⵎⵓⵔ ⴷ ⵓⵙⵎⵓⵜⵜⴳ ⵏ ⵉⵎⵉⴳⵔⴰⵏ
ⵜⴰⵏⴰⵎⵓⵔⵜ ⵏ ⵓⵙⵎⵓⵜⵜⴳ ⴰⵏⴰⵎⵓⵔ ⴷ ⵓⵙⵎⵓⵜⵜⴳ ⵏ ⵉⵎⵉⴳⵔⴰⵏ

Royaume du Maroc
Ministère Chargé des Marocains Résidant
à l'Étranger et des Affaires de la Migration